

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

CDV/CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 239.2025
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE DES GALLERANDS/PLACE DE VENISE/SENTIER DE LA FONTAINE DES
HARAS/ SENTE DES HARAS/CHEMIN DES HARAS/RUE DU CHAMPS DE L'ASILE

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise DRIVTEC NORD 33 impasse des Meuniers-78450 VILLEPREUXE pour le compte de la CAPV,

CONSIDÉRANT que les travaux de curage et d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R Ê T É

Du mardi 15 juillet au jeudi 04 décembre 2025 inclus :

RUE DES GALLERANDS/PLACE DE VENISE/SENTIER DE LA FONTAINE DES
HARAS/ SENTE DES HARAS/CHEMIN DES HARAS/RUE DU CHAMPS DE L'ASILE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ces propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autre revêtement de finition devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

Article 2 :

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.
La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.

Article 3 :

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4 :

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise DRIVTEC NORD 33 impasse des Meuniers-78450 VILLEPREUXE pour le compte de la CAPV,

Article 5 :

M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de St Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le 9 / 7 / 2025

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications et des bâtiments

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : _____ Prénom : _____
Dénomination : **DRIVTEC NORD** Représenté par : **VINCENT LEFEVRE**
Adresse Numéro : **33** Extension : _____ Nom de la voie : **IMPASSE DES MEUNIER**
Code postal : **78450** Localité : **VILLEPREUX** Pays : **FRANCE**
Téléphone : **0787803653** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : **vincent.lefevre** @ **drivtec-nord.com**

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : **toutes les rues concernées**
pour intervention (voir plans fournis en PJ)
Code postal : **95160** Localité : **MONTMORENCY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : **CURAGE + INSPECTION TELEVISÉE**
RESEAUX ASSAINISSEMENT

Date prévue de début des travaux : **15 07 2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **120**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **120** Date de début de réglementation : **15 07 2025**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée

Par feux tricolores Manuellement

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) : _____

1. Type de travaux

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

non-existant

Autres prescriptions :

- circulation restreinte aux droits des travaux

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : DRIVTEC NORD Prénom :

Dénomination : DRIVTEC NORD Représenté par : VINCENT LEFEVRE

Adresse Numéro : 33 Extension : Nom de la voie : IMPASSE DES MEUNIERES

Code postal : 78450 Localité : VILLEPREUX Pays : FRANCE

Téléphone : 07 87 80 36 53 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : vincent.lefevre @ drivtec-nord.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

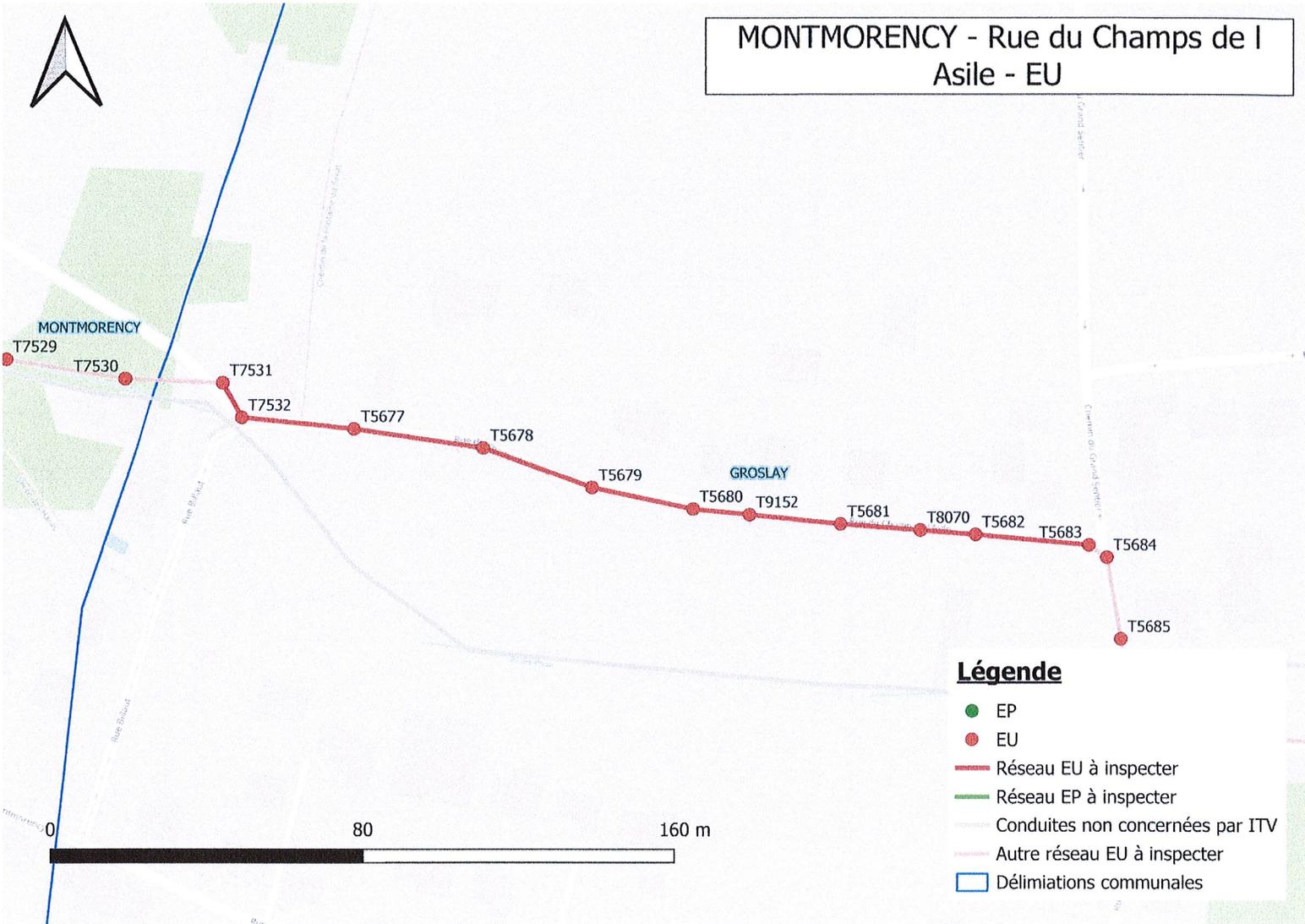
Fait à : ... Le : 27 06 2025

Nom : LEFEVRE Prénom : VINCENT Qualité : Dirigeant

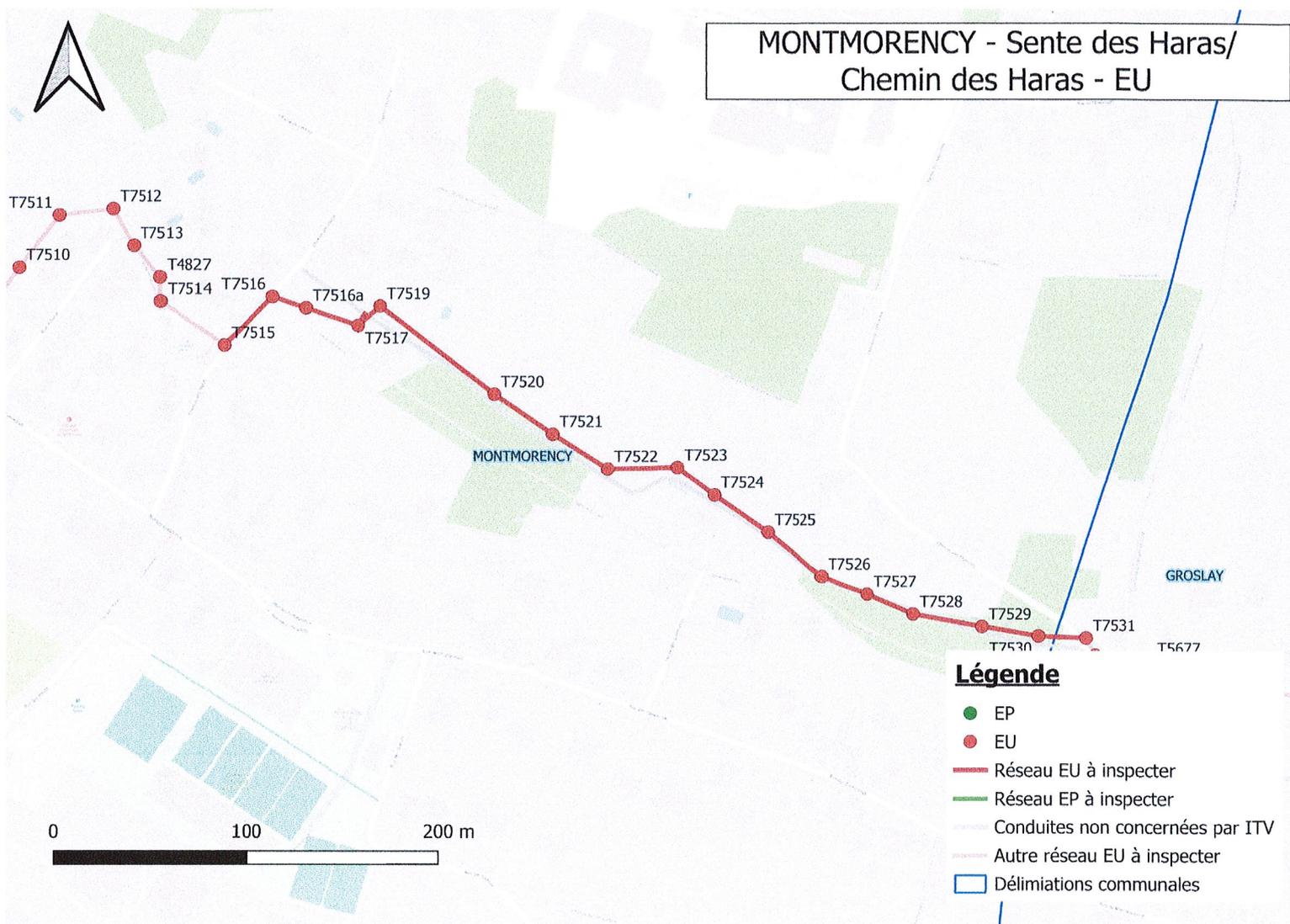
DRIVTEC NORD
SAS au capital de 60 000 €
RCS Versailles 801 367 772
33 Impasse des Meuniers - 78450 Villepreux
Tél. : 07 87 80 36 53 - Courriel : drivtec.nord@orange.fr



MONTMORENCY - Rue du Champs de l'Asile - EU



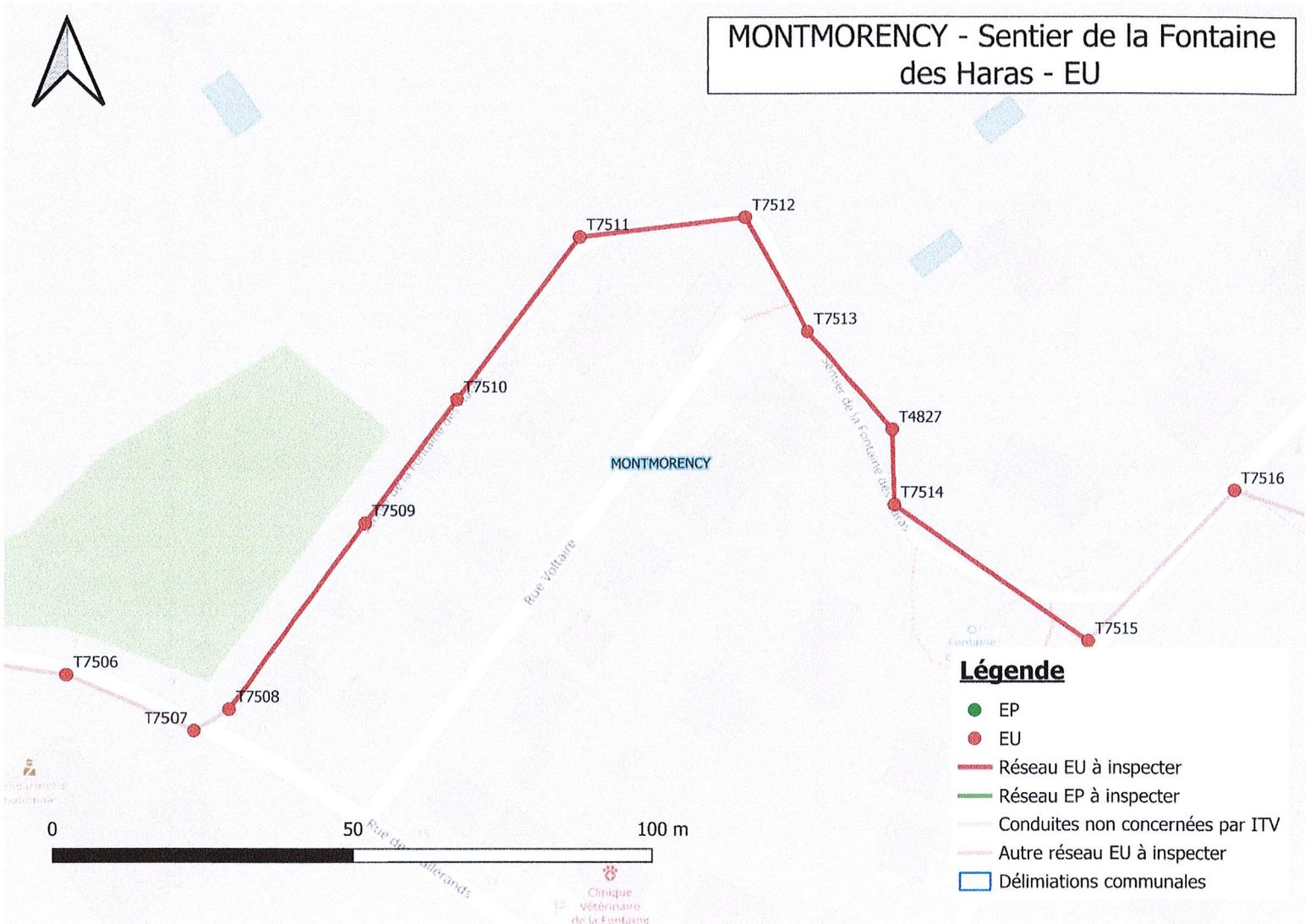
MONTMORENCY - Sente des Haras/
Chemin des Haras - EU



Légende

- EP
- EU
- Réseau EU à inspecter
- Réseau EP à inspecter
- Conduites non concernées par ITV
- Autre réseau EU à inspecter
- Délimitations communales

MONTMORENCY - Sentier de la Fontaine des Haras - EU



MONTMORENCY - Rue des Gallerands/
Place de Venise - EU

